

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 mai 2020

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 4 mai 2020 à 19 h 30, à huis clos par conférence téléphonique.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Rémi Fortin
Mme les conseillères	Joyce Bérubé
	Johanne Fillion
	Lyne Gagnon
MM. les conseillers	Roger Vaillancourt
	Serge Fillion
	Berthier Fortin

Les membres du conseil sont tous présents par conférence téléphonique.

La séance est tenue sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière, par conférence téléphonique.	Yvette Boulay
--	---------------

En raison de la pandémie de coronavirus, l'arrêté 2020-004 du 13 mars 2020, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication. Les décrets subséquents qui prolongent l'état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020. L'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. Ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. La séance est enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont jointes par conférence téléphonique.

2020-05-068

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-05-069

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 6 avril 2020 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 mai 2020

2020-05-070 **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 AVRIL 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 9 avril 2020 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par M. le conseiller Serge Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 avril 2020.

2020-05-071 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par M. le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de cent cinquante-six mille huit cent quatre-vingts dollars et cinquante-trois (156 880,53 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de sept mille quatre cent quatre dollars et dix-huit (7 404,18 \$), et les salaires nets payés au montant de dix mille trois cent quatre-vingt-dix-huit dollars et vingt-sept (10 398,27 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent soixante-quatorze mille six cent quatre-vingt-deux dollars et quatre-vingt-dix-huit (174 682,98\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés 1805 à 1833.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSION – DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE LA POINTE-À-TREMBLAY – SAISONS HIVERNALES 2020-2023

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette boulay dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 23 avril 2020 dans le cadre de l'appel d'offres relativement au déneigement du chemin de la Pointe-à-Tremblay.

2020-05-072 **ADJUDICATION DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE LA POINTE-À-TREMBLAY – SAISONS HIVERNALES 2020-2023 – M. CAROL LEVASSEUR**

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à deux (2) entreprises relativement au déneigement du chemin de la Pointe-à-Tremblay;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue, tel qu'il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions du 23 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M, le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit M. Carol Levasseur, le contrat de déneigement du chemin de la Pointe-à-Tremblay à Saint-René-de-Matane, pour les saisons hivernales **2020 à 2021 - 2021 à 2022 - 2022 à 2023**, moyennant la somme six mille quatre cent quatre-vingt-onze dollars et douze (6 491,12 \$), taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite ainsi que la soumission de M. Carol Levasseur en date du 13 avril 2020.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 mai 2020

D'autoriser le M. le maire Rémi Fortin et Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le contrat de déneigement du chemin de la Pointe-à-Tremblay ainsi que tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-05-073

AUTORISATION DES TRAVAUX MUNICIPAUX EN VOIRIE D'ÉTÉ – RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les travaux municipaux*, article 2, permet d'ordonner, par résolution, des travaux de construction ou d'amélioration du réseau routier municipal, et ce, lorsqu'il est prévu dans cette résolution, l'appropriation des deniers publics nécessaires pour les payer, et ce, à même les fonds généraux de la Municipalité, à même une subvention des gouvernements ou l'un de ses ministres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE décréter des travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2020.

D'approprier au paiement de ces travaux d'amélioration les deniers publics nécessaires pour en payer le coût, et ce, à même les fonds généraux, soit la somme de deux cent quatre-vingt-un mille sept cent quatre-vingt-cinq dollars (281 785 \$), et/ou de toute subvention pouvant être reçue dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

D'autoriser le maire ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-05-074

OFFRE DE SERVICE - TAXES À LA CONSOMMATION – RAYMOND CHABOT GRANT THORTON

CONSIDÉRANT l'offre de service déposé par Raymond Chabot Grant Thorton en date du 20 mars 2020 pour un mandat de consultation dans le domaine de la taxe sur les produits et services pour la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal de ce mandat est d'accroître les remboursements de taxe sur les produits et services ou tout autre remboursement, s'il y a lieu, à l'égard des dépenses courantes de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter le budget d'honoraires professionnels pour la fourniture des outils et de la formation essentielle afin d'effectuer nous-mêmes les calculs requis pour les réclamations dans les prochaines années.

QUE budget d'honoraires s'élève à huit cent cinquante dollars (850 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSION – FOURNITURE ET PRÉPARATION D'ABRASIF – SAISON 2020-2021

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 30 avril 2020 dans le cadre de l'appel d'offres relativement à la fourniture et préparation de l'abrasif pour la saison 2020-2021.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 mai 2020

2020-05-075 ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE ET PRÉPARATION D'ABRASIF – SAISON 2020-2021 - LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION ST-RAYMOND INC.

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à deux (2) entreprises relativement à la fourniture, la préparation et la livraison d'abrasif pour la saison hivernale 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises de Construction St-Raymond inc., le contrat d'approvisionnement en sable d'abrasif de type CG-14 incluant la préparation et la livraison et l'entrée du matériel avec un chargeur à l'intérieur de l'entrepôt à sel à Saint-René-de-Matane pour la somme de vingt-six dollars et trois (26,03 \$) la tonne, taxes en sus, et ce, pour la saison hivernale 2020-2021, le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise, datée du 28 avril 2020.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-05-076 ACHAT – ASPHALTE FROID – ENTRETIEN ET RÉPARATION DES VOIES DE CIRCULATION MUNICIPALES – TRAVAUX DE VOIRIE – EXERCICE FINANCIER 2020 - ABROGATION – RÉSOLUTION 2020-04-059

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2020-04-059 autorisant l'achat d'asphalte froid chez Centre Avantis BMR;

CONSIDÉRANT QU'une erreur est survenue dans leur soumission;

CONSIDÉRANT QU'il ne peut pas fournir la marchandise soumissionnée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat de quatre palettes de soixante-trois (63) sacs, pour un total de deux cent cinquante-deux (252) sacs, d'asphalte froid au coût unitaire de huit dollars et quatre-vingt-seize (8,96 \$), pour un total de deux mille deux cent cinquante-sept dollars et quatre-vingt-douze (2 257,92 \$), taxes en sus, en plus de la livraison au montant de cinquante dollars (50 \$), chez « La Coop Purdel».

D'abroger la résolution numéro 2020-04-059.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-05-077 TRAVAUX SUR LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON – BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS - TETRA TECH QI INC. – PROGRAMME RIRL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance des modalités d'application du volet « Redressement des infrastructures routières locales » (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont donc tels que les recommandations au PIIRL, soit :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 mai 2020

Travaux de décohesionnement, traitement surface double et enrobé coulé à froid (EF) et du resurfaçage mince avec correction localisée;

Mouvement et ouverture d'assemblage sans infiltration (aucune intervention);

Déseiboitement du 1^{er} joint en amont et aval + sédiment (replacer 2 sections et nettoyage);

Mouvement + deseiboitement et infiltration, 1^{er} joint en aval (replacer 1 section + protection);

Obstruction complète du coté amont du ponceau (désobstruer avant du ponceau);

Déseiboitement des 2 premiers joints + sédimentation (replacer 2 sections et nettoyage);

Ponceau un peu déformé + sédimentation (nettoyage);

Déseiboitement des 3 premiers joints aval + infiltration (reconstruction);

Ouverture de 2 assemblages + talus aval érodé (colmater joints + protection érs);

Mouvement important des sections +1 section aval = infiltration (replacer 1 section);

Ponceau disloqué à presque toutes les sections (reconstruction);

Mouvement avec deseiboitement + sédiment + infiltration (reconstruction);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane mandate la firme d'ingénierie Tetra Tech QI inc. pour présenter un budget d'honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis pour les travaux à être réalisés sur la route du Ruisseau-Gagnon.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-05-078

MANDAT – VILLE DE MATANE – APPELS D'OFFRES CONJOINTS – TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES – COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane doit procéder à des appels d'offres/demande de prix pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de La Matanie doivent sous peu faire des démarches similaires pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de La Matanie se sont montrées intéressées à des appels d'offres conjoints pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le lancement d'appels d'offres conjoints peut permettre de limiter les coûts des contrats;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matane s'est portée volontaire pour procéder à un appel d'offres conjoint pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles avec les municipalités de La Matanie intéressées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane mandate la Ville de Matane pour procéder à un appel d'offres conjoint pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles.

QUE les frais de gestion associés soient répartis équitablement entre les municipalités participantes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 mai 2020

2020-05-079 APPUI À LA DEMANDE D'UTILISATION D'UN LOT À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE – DOSSIER 2020-01

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture, d'une superficie de 0,0798 hectares faite par le représentant autorisé de Transport Philippe Vigneault inc. et déposée le 24 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur veut régulariser par une servitude l'implantation, l'utilisation et l'entretien d'une ligne privée de distribution électrique et un abri y étant raccordé pour desservir une cabane à sucre existante située sur un lot non contigu appartenant au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane recommande à Commission de protection du territoire agricole du Québec (« la Commission ») d'autoriser l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture, d'une superficie de 0,0798 hectares.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-05-080 ENTRETIEN DE CHEMIN À DOUBLE VOCATION – TRANSPORTS DE BOIS SUR LE CHEMIN DE LA RÉSERVE-FAUNIQUE, SAINT-RENÉ-DE-MATANE – DEMANDE DE COMPENSATION – SAISON 2020-2021 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans les cas d'une nouvelle demande de compensation;

CONSIDÉRANT QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours:

Nom du chemin sollicité	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés / an
Chemin de la Réserve-Faunique	2,65	Toutes les essences	3 860 voyages

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une compensation dans le cadre de l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné, et ce, sur une longueur totale de 2,65 km.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 mai 2020

2020-05-081 PRISE D'ACTE – MOUVEMENT DU PERSONNEL AU 4 MAI 2020

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE prendre acte du mouvement du personnel de la Municipalité de Saint-René-de-Matane au 6 mai 2019, à savoir :

Retour au travail

Régis Desrosiers

Journalier et opérateur surnuméraire
de la machinerie municipale

4 mai 2020

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-05-082 ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE – MINES SELEINE – SAISON HIVERNALE 2020-2021

Il est proposé par M. le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat de trente (30) tonnes métriques de sel de déglacage pour la saison hivernale 2020-2021, auprès de Mines Seleine, division de K+S Sel Windsor Ltée, au coût de cent douze dollars et soixante-quinze (112,75 \$) la tonne métrique, taxes en sus, livraison à Matane

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE D'AVRIL 2020

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance d'avril 2020 de la MRC de La Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à traiter à cet item.

QUESTIONS DU PUBLIC

La séance ordinaire se tenant par conférence téléphonique, il n'y a pas de public.

2020-05-083 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 4 mai 2020, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 40

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin, maire
Président de la séance

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire

Yvette Boulay, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière